NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Commandites et dons : initiatives locales et régionales

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) travaille à la mise en œuvre du plan de gestion à long terme sûre du combustible nucléaire irradié canadien.

La SGDN est engagée dans un processus pluriannuel centré sur les besoins des collectivités, qui vise à choisir un site où établir un dépôt géologique en profondeur qui permettra de confiner et d'isoler en toute sûreté le combustible nucléaire irradié canadien.

Un des moyens pour nous de favoriser le bien-être des secteurs participant au processus de sélection d'un site est d'octroyer des commandites et des dons en soutien à des organismes et des initiatives des collectivités concernées. Depuis 2014, ce programme a soutenu un large éventail d'initiatives locales et régionales.

Qui peut présenter une demande?

Nous examinerons les initiatives proposées par des organismes et des groupes des secteurs englobant les collectivités engagées dans notre processus de sélection d'un site, soit les secteurs de Hornepayne, de Manitouwadge et d'Ignace dans le nord de l'Ontario et ceux de South Bruce et de Huron-Kinloss dans le sud de l'Ontario.

Ces secteurs admissibles à nos commandites et dons incluent les collectivités qui ont exprimé l'intention d'en apprendre davantage sur notre projet, les collectivités des Premières nations et des Métis voisines ainsi que les municipalités environnantes.

Quelles initiatives seront prises en considération?

Nous accorderons la priorité aux initiatives qui favorisent le bien-être de la collectivité.

En 2017, nous avons soutenu 133 initiatives rattachées à des domaines comme l'éducation, la culture et les sports pour les jeunes.

Quel niveau d'aide financière est offert?

La somme maximale offerte pour les initiatives locales proposées par les municipalités et les collectivités des Premières nations et des Métis est de 3 000 dollars.

Comme nos activités reposent fortement sur la collaboration, nous souhaitons soutenir des événements, des activités et des causes qui suscitent un intérêt et un appui importants au sein de la collectivité. Afin que d'autres intervenants aient amplement l'occasion de contribuer, la SGDN ne financera qu'à concurrence de 30 pour cent les programmes ou événements récurrents (annuels, par exemple).

Un niveau de financement plus élevé sera disponible pour les initiatives régionales qui pourraient avoir un retentissement important dans plusieurs collectivités d'une région d'établissement potentiel.

COMMENT CALCULER VOTRE NIVEAU DE FINANCEMENT MAXIMAL

Initiatives annuelles ou récurrentes : (budget total) × 0,30 = (financement maximal)
Par exemple, pour une foire annuelle locale dotée d'un budget de 4 000 $, la somme maximale pouvant être demandée est de 1 200 $.

Quelles initiatives sont inadmissibles?

Ce programme a pour but de soutenir les petites initiatives locales qui favorisent le bien-être des collectivités. Il ne doit pas servir à financer des entreprises locales, des particuliers ou le fonctionnement normal des municipalités, des bandes ou autres ordres de gouvernement (par exemple l'infrastructure, les services d'entretien, etc.). Il ne doit pas non plus servir à soutenir les activités sociales du personnel d'une organisation.

Les initiatives associées à des causes politiques, religieuses ou controversées sont également inadmissibles.

De plus, nous ne pourrons prendre en considération, dans le cadre de ce programme, les demandes de financement rétroactif, d'ententes pluriannuelles ou de bourses.

Comment présenter une demande

» Faites parvenir une lettre de demande au bureau de la SGDN de votre localité ou à l'adresse électronique learnmore@nwmo.ca.

» Votre lettre devrait comprendre les renseignements suivants :

- Le nom et une description de l'organisme – indiquez, le cas échéant, le numéro d'enregistrement de votre organisme de bienfaisance
- Le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource avec qui nous pourrons communiquer sur le projet
- Une description du projet, qui comprendra ses objectifs, le public visé et la façon dont ce public en profitera, le calendrier de réalisation, les partenaires du projet au sein de la collectivité et tout ce qui rend l'initiative intéressante
- Le budget du projet
- Le niveau de financement demandé
- Une description de la façon dont le soutien de la SGDN sera publiquement reconnu et de toute avenue que vous souhaiteriez examiner avec nous pour accroître le rayonnement de votre travail
- La façon dont le projet sera évalué

Bureaux locaux de la SGDN

Hornepayne	247 Third Avenue Suite 3 Hornepayne, ON P0M 1Z0	Tél. : 807.868.9997
Huron-Kinloss	46 Queen Street Ripley, ON N0G 2R0	Tél. : 519.395.4984
Ignace	304 Main Street Ignace, ON P0T 1T0	Tél. : 807.934.2472
Manitouwadge	3-12 Huron Walk Manitouwadge, ON P0T 2C0	Tél. : 807.826.3255
South Bruce	10 Clinton Street Teeswater, ON N0G 2S0	Tél. : 519.392.6966

NUCLEAR WASTE MANAGEMENT ORGANIZATION
SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est, 6e étage
Toronto (Ontario) M4T 2S3, Canada
Tél. : 416.934.9814 Sans frais : 1.866.249.6966
Site Web : www.nwmo.ca

© 2018 Société de gestion des déchets nucléaires